

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.11.04 Convocation du 18.11.04

Compte rendu affiché 29 novembre 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/CC

Présents :
Objet : Subvention exceptionnelle Harmonie

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	25

M. LAFFLY, Mme GUÉRIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZULU,
MM. GOSSET, FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOURZEG, Mme LABASOR.

M. MEYER par M. RODRIGUEZ – M. CHRÉTIN par Mme GUÉRIN – Mme PERRIN par
Mme BOUHEY – M. BELLOT par M. MACHURAT.

Absents représentés :

Absents excusés :

Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDÈS, Mme DESVIGNES.

Monsieur l'adjoint délégué aux Finances explique que l'Orchestre d'Harmonie organise traditionnellement son concert de Noël en l'église paroissiale. Cet événement qui rencontre un réel succès est devenu un rendez-vous attendu et apprécié par bon nombre de neuvillois.

Il indique que cette année, le concert est programmé pour le vendredi 10 décembre 2004, à l'Espace Culturel Jean Vilar. Cependant, afin de diversifier la prestation et pour proposer un programme varié, l'Harmonie partagera ce concert avec l'ensemble des Percussions et Claviers de Lyon.

Il explique par ailleurs que le Conseil Général du Rhône a programmé cette formation jusqu'à fin 2004 dans le cadre des saisons musicales du Rhône. Le coût de la prestation est en grande partie pris en charge par le département (3 000 euros), le complément (1 400 euros) restant à la charge de la commune qui accueille la manifestation ou de l'organisateur.

Il invite donc le conseil municipal à s'associer à cette manifestation par le vote de la participation complémentaire qui sera à verser, sous forme de subvention, à l'Harmonie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2004,
- Considérant l'intérêt présenté par la demande de l'Harmonie visant à associer la commune au financement d'un concert de qualité à l'occasion de Noël,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'association neuvilloise "l'Harmonie"
- Dit que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAÔNE, le 25 novembre 2004

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 9 décembre 2004
- de la publication le 9 décembre 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAÔNE, le 9 décembre 2004